

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [91] (2003)
Heft: 1473 [i.e. 1472]

Artikel: Charles Beer : Conseiller d'Etat genevois : "l'Etat est plutôt passif"
Autor: Beer, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282542>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Charles Beer, Conseiller d'Etat genevois

«l'Etat est plutôt passif!»

Elu à la suite du départ de Micheline Calmy-Rey pour le Conseil fédéral, le socialiste Charles Beer a pris les commandes du département genevois de l'instruction publique. Educateur social de formation, syndicaliste d'Action Unia, il nous livre ses réflexions sur l'égalité.

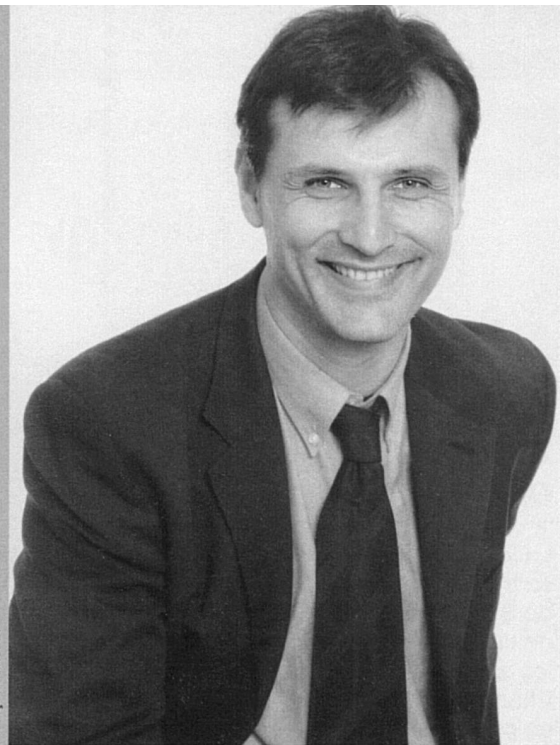
Selon vous, quels sont les principaux problèmes en ce qui concerne les inégalités entre les sexes ?

Professionnellement, en plus d'être exposées au harcèlement moral et sexuel, les femmes sont parfois dévalorisées en fonction de leur type de contrat, notamment le travail sur appel, ou de leur statut professionnel, sans parler de l'accès aux carrières. Pendant longtemps, on a dit qu'un poste à responsabilités ne pouvait pas être occupé à temps partiel. C'est faux. Pour preuve, il y a dix ans, les cadres bancaires qui travaillaient officiellement à 100%, passaient en réalité en moyenne un tiers de leur temps de travail à remplir leurs obligations militaires. C'était même une quasi obligation de grader à l'armée pour prouver qu'on était capable de diriger une équipe. Mais quand il s'agit de prendre en compte les tâches familiales, le temps partiel et les responsabilités deviennent incompatibles ! Des enquêtes statistiques montrent d'autre part des inégalités salariales entre les sexes. Mais jusqu'ici, l'Etat n'a pas voulu reconnaître l'infraction à la loi sur l'égalité, argumentant que certains facteurs peuvent influencer ces résultats. Cette situation floue l'arrange bien et rien n'est entrepris pour y voir plus clair.

Quels sont les principaux obstacles, les principales résistances qui bloquent la voie qui mène à l'égalité entre les sexes ?

L'Etat est plutôt passif dans l'application de la loi sur l'égalité, mis à part le Bureau de l'égalité, qui agit essentiellement sur l'aspect préventif et sur la dénonciation des abus. Du point de vue économique, c'est insuffisant. Il est choquant qu'une entreprise puisse aujourd'hui encore être aidée par l'Etat à travers des allègements fiscaux ou des mises à disposition de terrain sans qu'une justification de sa politique d'égalité ne lui soit demandée.

FRANÇOIS GROBET



Charles Beer: «La politique doit être plus répressive en matière de violence à l'école.»

Ensuite il y a un machisme évident dans la gestion des entreprises. On entend souvent de la part des employeurs : «le travail sur appel rend service aux femmes», alors que les principales intéressées expriment le contraire. Cela dénote un paternalisme très important. Une troisième source de blocage est la méconnaissance de la loi sur l'égalité, qui à mon avis, n'est pas due au hasard. Un principe a été dégagé lorsque cette loi a été votée, mais peu est fait pour son application.

Quelles sont les pistes possibles à explorer pour tendre vers une société plus égalitaire ?

Le Bureau de l'égalité, ou un autre service d'Etat qu'il faudrait créer, devrait pouvoir effectuer des expertises et des vérifications dans les entreprises. D'autre part, la période que consacrent les parents à l'éducation des enfants doit être prise en compte, dans les subventions et au niveau de l'accès au marché du travail. La féminisation du vocabulaire doit être effectuée. Il faut également agir au niveau de l'éducation : la politique doit être plus répressive en matière de violence à l'école. Dans le contexte actuel de mondialisation et de migration qui est une richesse, on a part ailleurs aussi affaire à des personnes pas toujours habituées à la place des femmes actives professionnellement, sans stigmatiser un groupe, une religion ou une origine. Enfin, il est très important que la société civile se manifeste. Surtout les femmes. A ce niveau, je ne peux être qu'un compagnon de lutte. •